

11-Lettre de mission apprentissage – Sept. 2023
DGADSS –DAST-MDS Angers sud
Intitulé du poste : assistant de service social

Formation envisagée par l'apprenti : assistant de service social

Depuis trois ans, la formation d'assistant de service social peut s'effectuer via l'apprentissage. Ces formations sont dispensées par l'ARIFTS (Angers ou Nantes), avec qui le Département a déjà conventionné pour l'accueil de stagiaires.

Le maître d'apprentissage sera Madame Aïcha Ben Hammou, assistante sociale en ASG de la MDS Angers Sud.

Présentation des motivations du maître d'apprentissage :

- Transmission de son savoir et savoir-faire.
- Accompagner dans la durée l'apprenti.
- Permettre à l'apprenti de découvrir et s'inscrire dans une dynamique d'études.

Durée du contrat : 2 ou 3 années scolaires

Missions confiées :

- Découvrir l'organisation de la collectivité et son fonctionnement.
- Découvrir et se former aux axes de l'accompagnement social global : budget, insertion socio-professionnelle, autonomie PA/PH, parentalité.
- Mise en œuvre d'accompagnements en autonomie ou en binôme.
- Découvrir les dispositifs et les programmes des politiques sociales et notamment ceux de la collectivité.
- Rencontres partenariales, découverte du secteur territorial.
- Découvrir la spécificité du travail social dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.
- Participation à l'élaboration et la mise en place d'actions collectives.

Modalités d'accompagnement de l'apprenti :

- Temps d'accueil et de découverte des missions de l'assistant de service social et de l'organisation des maisons départementales des solidarités (MDS).
- Accompagnement régulier du maître d'apprentissage pour suivi de la mission et l'adéquation avec la progression de la formation, en cohérence avec le rythme imposé par l'école.
- Points d'étape avec l'ARIFTS (séances de travail, entretiens téléphoniques, bilans ...)

Lieu de travail : MDS Angers Sud